

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, Moro Jean Martial AHORO : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017) ...	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo (Ouagadougou)</i> Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542
Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561

Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté

Boureima SANA

Doctorant en Philosophie
Option : Philosophie des Sciences et de l'Éducation
Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou
sanaboureima978@gmail.com

Résumé

La construction et la consolidation d'un État émergent dépend fortement de l'activité des membres qui le composent. Leur action citoyenne doit trouver sa source dans la conscience qu'ils ont des enjeux du moment afin de susciter l'État fort au sens rationnel du terme ; une force qui n'est pas un type de rouleau compresseur aux antipodes des valeurs humanistes qui consacrent la dignité de l'homme et du citoyen, mais qui veille à l'épanouissement effectif des citoyens. Malgré les désespoirs qui semblent se dessiner sur l'avenir du monde de l'éducation, celle-ci reste la voie royale pour parer l'obscurantisme et nourrir l'esprit critique, gage essentiel pour bâtir et consolider des États soucieux de l'intérêt collectif. S'appuyant sur une méthode analytique et critique, la présente étude se veut un plaidoyer pour la reconsidération de la finalité humaniste de l'éducation, fondement de tout ce qui peut se formuler comme acquis chez l'être humain.

Mots clés : citoyenneté, éducation, esprit critique, état, rationalité

Abstract

The construction and consolidation of an emerging state depends heavily on the activity of its members. Their civic action must be rooted in an awareness of current issues in order to foster a strong state in the rational sense of the term, a force that is not a steamroller at odds with the humanist values that enshrine the dignity of man and the citizen, but one that ensures the effective development of citizens. Despite the despair that seems to be emerging about the future of the world of education, it remains the royal road to warding off obscurantism and nurturing critical thinking, an essential guarantee for building and consolidating states concerned with the collective interest. Drawing on an analytical and critical method, this study is intended as a plea for reconsidering the humanist purpose of education, the foundation of everything that can be formulated as acquired in human beings.

Keywords : Citizenship, Education, Critical Thinking, State, Rationality

Introduction

Soutenir l'idée d'une dimension de l'État qui doit transcender les aspirations individuelles peut paraître audacieux, ou même odieux. Cela parce que le monde contemporain fait face à un surdimensionnement de l'individu qui est une des manifestations de la sacralisation du subjectivisme (B. Kriegel, 2010 : 72). Dans ce contexte, les libertés individuelles sont promues avec une dose élevée de surenchère, rebutant ainsi toute tentative d'interpellation pour la sauvegarde de ce qui relève du collectif. Dans cette dynamique, défendre l'idée d'un État fort peut être interprété comme une volonté tout azimut de subsumer des thèses étatistes selon lesquelles nul droit ne doit subsister si ce n'est celui de l'État. Ce serait comme si l'on voudrait restaurer le « Tout dans l'État, rien contre l'État, rien en dehors de l'État » (B. Mussolini, 2019 : 37). Ceci est une formule consacrant la suprématie de l'État sur toute autre réalité dont l'incarnation politique est le fascisme. En effet, dans le contexte d'un climat étatiste, il n'est pas étonnant de constater que toute la dynamique sociale enclenchée se résume à la volonté de tout écraser pour la suprématie de l'État.

Des questions peuvent être formulées en ce qui concerne les motivations et les finalités d'une telle volonté de tout réduire au chevet de la raison d'État. La justification essentielle serait la pérennité tacite de l'État. Cela est donc évoquée comme argument pour expliquer le piétinement de toute valeur. À ce niveau une précision mérite d'être apportée ; à savoir que cette recherche n'est pas spécifiquement à ranger dans le corpus de la philosophie politique. Puisque qui parle d'État en philosophie, parle nécessairement de philosophie politique. L'objectif ici est d'indiquer que la thèse selon laquelle la préservation de l'intérêt commun soit la détermination principale et principale de l'État a besoin d'être reçue avec toute l'attention qu'exige la critique philosophique elle-même. Il y a lieu de convoquer l'entreprise éducative pour fonder l'État qui se soucie du bien de tous. Est-ce être naïf que de toujours compter sur l'éducation pour bâtir un État qui se soucie du bien de tous ? La crise de la culture, qui est une expression pratique de la crise de l'éducation, doit-elle convaincre à renoncer à tout espoir de fonder l'État à partir de l'entreprise éducative ? La citoyenneté peut-elle encore connaître son essence réelle sous la conduite de l'action éducative ?

L'objectif dans cette étude est d'établir l'actualité de la part importante de l'éducation dans la fondation de l'État rationnel. Malgré les défis qui se présentent aux sociétés contemporaines, malgré les crises que connaît le monde de l'éducation, l'éducation reste

fondamentale dans la construction des principes rationnelles qui animent la citoyenneté au sein l'État.

Se situant dans le champ philosophique, cette étude est fondamentalement théorique. Elle s'est fondée sur une enquête à partir de la consultation documentaire sur l'éducation et la philosophie politique. L'étude a également fait appel à des ouvrages d'ordre général. Ce travail préalable a conduit à produire une analyse critique, à partir de laquelle il a été question de déterminer le lien consubstantiel entre l'action éducative et la fondation de l'État par la médiation de la dynamique citoyenne. Cela prête donc un caractère déductif à cette méthode de recherche.

L'échantillon documentaire a porté sur des œuvres représentatives de la philosophie de l'éducation et de la philosophie politique où il est question de déterminer le sens et la finalité de l'entreprise éducative et les préalables qui puissent permettre l'organisation et la vie de l'État.

1. Du fond sémantique de l'éducation et de l'État

1.1. Variété et unicité du concept d'éducation

Une bonne appréhension du concept d'éducation exige une prise en compte des principaux synonymes extrapolés liés au verbe « éduquer » qui sont, entre autres, « élever », « enseigner » et « former ». À ce sujet, les analyses d'Olivier Reboul (2018 : 128) sont assez éclairantes. Il considère que « élever » renvoie à la tâche exercée dans et par la famille pour assurer un modelage en l'enfant. C'est donc de l'éducation effectuée dans le cercle familial. Il s'agit « d'une éducation spontanée ; une mère qui dorlote son bébé l'éduque, car elle éveille sa conscience et développe, avant tout langage, son aptitude à communiquer ; mais la mère ne programme pas cela et même ne le sait pas ; sa tendresse est éducative, mais à son insu. » (O. Reboul, 2018 : 17).

L'action d'enseigner désigne par contre une sorte d'éducation intentionnelle, en ce sens que, de prime abord, elle s'effectue dans un cadre institutionnel qui peut être officiel, comme le cas de l'institution scolaire, ou non officiel, comme l'exemple des foyers ardents dans lesquels se font les enseignements religieux islamiques. Ce qui témoigne aussi de l'intentionnalité de l'enseignement, c'est le fait que les buts de ce que l'on exerce comme tâches éducatives sont « explicites » et « les méthodes plus ou moins codifiées » (O. Reboul, 2018 : 17). À cela Olivier

Reboul ajoute que l'enseignement est cet aspect de l'éducation qui a la particularité d'être assuré par des professionnels.

On remarque donc que « élever » et « enseigner » sont des activités différentes, et parfois exclusives l'une de l'autre. Même s'il s'avère nécessaire d'effectuer chacune d'elles pour bien assurer l'éducation, il est difficile de faire les deux simultanément et de les confier à une seule personne. La justification en est que « les parents, même instruits, sont peu capables d'instruire leurs enfants, car ils sont toujours trop impatients, anxieux, passionnés. Inversement, un maître n'est pas un père, une maîtresse n'est pas une seconde mère ; leur rôle n'est pas d'aimer ni de se faire aimer ; ils sont là pour apprendre. » (O. Reboul, 2018 : 18).

Pour ce qui est du terme « former », Olivier Reboul ne manque pas de souligner la transmutation qui s'est opérée en cette notion, à tel enseigne qu'elle est devenue « un terme très en vogue ; un terme parfois polémique. » (O. Reboul, 2018 : 19). Mais pour être plus précis, ce vocable lui-même sous-entend la préparation à quelque chose. En effet « former » suppose l'idée de préparer un individu à être apte à exercer une activité quelconque, une fonction sociale déterminée. L'idée de formation engage donc la *praxis* au sens où elle aboutit à une action extérieure qui devra nécessairement susciter une transformation de l'intériorité du sujet agissant. Par exemple une formation militaire prédispose la personne à se prêter efficacement aux managements des armes mais développe en elle l'adaptation à la réalité du terrain.

Ces trois synonymes présentent des enjeux certains. S'ils présentent entre eux des rapports d'exclusion, il reste que, par leurs différents sens, ils entretiennent un rapport de complémentarité. C'est dire que quel que soit le modèle, on apprend toujours quelque chose. Par ce concept unificateur, se profile une seule idée qui est celle du devenir meilleur, mieux, celle du développement des « potentialités d'être humain que chacun porte en soi » (O. Reboul, 2018 : 19). Ainsi, quel que soit le domaine, toute réflexion sur l'éducation contribue à l'apprentissage à être de mieux en mieux humain.

1.2. L'État ou la société dans sa rationalité

Il est fondé de dire que l'État résulte d'une volonté de pérenniser l'organisation et l'organicité de la vie sociale pour le bien être des hommes. Il est donc perçu comme une forme

modernisée de la vie sociale. Pour cela, on dira qu'il est une société bien organisée qui regroupe un ensemble d'institutions formelles, à partir desquelles s'exerce un pouvoir politique. Comme exemple d'institutions, nous avons celles qui sont politiques (le parlement, le gouvernement, la justice, etc.), celles qui sont militaires (l'armée, la police), celles qui sont administratives (tous les services publics), celles qui sont économiques (le trésor public). L'ensemble de ces institutions permettent à l'État de gérer les affaires publiques.

Mais il convient d'éviter de confondre l'État avec la nation ou avec la patrie. L'idée de nation regroupe aussi bien l'État, le territoire géographique et le peuple. C'est pourquoi la nation met l'accent sur le vivre ensemble en incitant les populations à avoir les mêmes ambitions et les mêmes objectifs. Pour E. Renan (1997 : 47), la nation met en place des moyens qui doivent amener le peuple à avoir la même vision. C'est pourquoi il précise qu'« être dans une nation, c'est avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait des grandes choses ensemble, vouloir en faire encore. » (E. Renan, 1997 : 25). Quant à la patrie, elle vient du latin *patria*, qui veut dire la terre de nos pères ou de nos ancêtres. C'est ainsi que la patrie se définit comme la nation en tant qu'objet d'amour. Elle traduit l'attachement que le citoyen porte à sa nation.

L'idée d'État est donc consubstantielle à celle de la société qui s'entend dans une certaine détermination beaucoup plus primitive. Pour assurer effectivement une vie de cet État, il faudra préparer des hommes en sorte que leur agir puisse en porter les principes basiques. Cela suppose déjà que la réalité étatique ne subsiste que par ce que font ses membres. Ce sont ces derniers qui représenteront et qui feront fonctionner les institutions en lesquelles se déploie la vie de l'État. Une telle dynamique requiert une prise de conscience tant individuelle que collective, en ce sens qu'elle engage et oriente le sort des communautés et des générations. Il est éminemment important qu'une certaine considération soit accordée à cette question de l'implication commune dans la vie de l'État pour appeler à un véritable vivre ensemble. Il est important que les membres de la communauté étatique comprennent consciencieusement que c'est ce que chacun d'eux pose comme action qui détermine le modèle de société dans laquelle ils vivent. C'est pour ici rejoindre Charles de Montesquieu quand il voit en les dirigeants l'expression patente de la nature des peuples qui sont sous leur gouvernance (C. Montesquieu, 2019 : 400).

2. L'éducation et la fondation de l'État

2.1. L'éveil des consciences par l'entreprise éducative

L'un des paliers qui est exploité pour arriver à la conscientisation des individus est l'éducation. En effet Les vertus de l'action éducative dans le fondement d'un État sont assez établies qu'aucune nation ne voudrait s'engager à expérimenter des sociétés privées d'éducation. Même si l'attention accordée à l'éducation n'est pas assez soutenue pour produire un résultat probant en faveur des sociétés humaines, chacun reste convaincu que l'absence d'action éducative est préjudiciable pour ces sociétés. Ce n'est pas par hasard certainement que certains appellent à éduquer ou périr (J. Ki-Zerbo, 1990 : 119). Ce qui traduit leur attachement, leur conviction à l'idée que privée d'éducation, l'alternative qui reste à la société humaine est l'enlèvement. À ce niveau, la position d'Etienne Kola est bien illustrative quand il soutient par exemple que « l'agir éducatif pertinent est un agent prophylactique efficace contre les tares humaines et sociales [...] S'il est établi que les différents acquis humains, sociaux et civilisationnels sont le fait de l'apprendre, c'est que l'institution éducative est à la société ce que le cœur est à l'organisme. » (E. Kola, 2023 : 113-114) Il faut donc éduquer pour sauver. Sauver l'humain mais par-dessus, sauver la société, sauver les États, sauver le monde.

Mais quand un membre d'une communauté n'est ni initié ni formé dans le sens des exigences de cette communauté, il ira de soi que l'intérêt que celui-ci accordera à la vie communautaire restera moins élevé, puisqu'il disposera moins de notions qui puisse guider sa pensée et son action en vue d'une promotion sérieuse et sereine de la vie communautaire. Ce qui veut dire qu'on éduque pour changer des habitudes jugées insuffisantes afin d'impulser le bon vivre ensemble, en agissant sur le cognitif, le psycho moteur, le psycho-affectif, et bien d'autres volets, pour améliorer le vécu quotidien. Certes, il serait difficile de présager une fin édénique que pourrait susciter l'action éducative pour les sociétés. Il serait hasardeux de prédire que tout ira sans le moindre souci avec l'éducation. Ce qu'il convient de comprendre ici, c'est que l'exercice de l'éducation, considérée et pratiquée avec la pleine conscience des enjeux qu'elle recouvre, pourrait être l'une des solutions, sinon la plus importante, de la prise de conscience et du respect des exigences du vivre ensemble.

Dans ce besoin de faire comprendre aux hommes que vivre ensemble n'est pas du superflu mais d'une nécessité vitale, l'éducation a toujours été considérée par les instances internationales

comme un moyen d'accomplir les visées politiques de l'heure. En fonction d'une telle vision instrumentale, chacune des grandes conférences internationales sur ces questions a donné lieu à des recommandations relatives à l'éducation. En ont découlé des déclarations, des programmes et des stratégies. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) retient que l'éducation n'est plus perçue comme un objectif en soi mais comme « un moyen d'amener des changements de comportements et de styles de vie, de disséminer des connaissances et de développer des habiletés, et enfin de préparer le public à appuyer les changements vers la soutenabilité émanant d'autres secteurs de la société. » (UNESCO, 1990 : 6) Ce qui renforce l'idée que l'éducation est fondamentale pour créer et organiser une vie en communauté, pour fonder l'État, en préciser l'essence, en assurer la pérennité. Cela traduit tout d'abord la finalité de conscientisation de l'acte éducatif. Il s'agit d'exhumer l'esprit de l'homme de sa torpeur primitive, le sociabiliser afin de le stimuler à voir les choses sous l'angle de l'étrangeté.

2.2. Éducation et éveil du sens critique

L'éducation a pour fin ici de faire de l'homme un être étranger au monde et étranger à lui-même. Voir la réalité avec le sens de la curiosité critique et volontaire, montre qu'on n'est plus à ce stade où cette réalité nous contente par ce qu'elle nous transmet comme reflet. Cela témoigne d'une nouvelle disposition où l'individu se sent insatisfait de l'immédiateté et se force à créer du complexe, si celui-ci ne dérive pas de la nature. Mais si ce complexe est caché de façon naturelle derrière l'immédiat, en ce moment l'homme curieux s'efforce, non de le créer, mais de le découvrir. L'illustration parfaite de la complexité artificielle à opérée suite à la prise de conscience se voit dans le domaine de la technique où la poussée de la pensée critique conduit l'homme à s'émanciper par rapport à la matière brute. L'homme s'active à marquer une figure singulière sur cette matière brute pour la rendre plus sophistiquée, plus adaptée à son besoin. Cette passée de la création du simple au complexe est visiblement bien exprimée dans la dynamique de l'outil et la machine. L'outil est un instrument technique simple qui utilise la force musculaire de l'homme. Il est donc animé par une force manipulatrice. En ce sens Aristote défendait déjà l'idée de l'outil qui n'est rien d'autre que le prolongement de la main (Aristote, 2011 : 136-137). Autrement dit l'outil a besoin d'une manipulation régulière et directe de l'être humain.

Pendant ce temps, la machine est un assemblage de pièces destinées à produire des biens grâce à une énergie autre que celle de l'homme. Cela veut dire que la machine possède une autonomie vis-à-vis de l'homme, même si c'est ce dernier qui déclenche le fonctionnement. L'outil comme la machine, qui sont des produits de la technique, montrent, d'une part, que c'est l'homme seul qui est capable de faire de la technique, puisqu'il est le seul à pouvoir les produire et les utiliser. D'autre part, ces deux instruments manifestent le signe de la richesse critique de la pensée qui a donné naissance à la machine par rapport à celle qui a été à l'œuvre pour la création de l'outil. C'est donc une certaine prise de conscience des limites de l'outil, caractérisé essentiellement par sa nature rudimentaire, qui a conduit l'homme à la création de la machine qui, de son côté, est caractérisée par la complexité.

Quant à la complexité naturelle atteinte par le moyen de la découverte, l'on peut évoquer le cas des mathématiques. En effet, en se référant à la position de Galilée, on comprendra qu'il existe déjà une formulation mathématique de la réalité elle-même. On dira donc que la nature elle-même est constituée de façon mathématique. C'est d'ailleurs une telle idée qui tient lieu de *credo* chez Galilée lorsqu'il affirme : « La nature est un livre écrit en langage mathématiques. » (M. E. Martin, 2002 : 147). Pour lui, si les mathématiques nous permettent de connaître la réalité, c'est parce que la réalité ou la nature elle-même est purement mathématique. Ainsi les figures géométriques et les théorèmes ne servent pas seulement à décrire la nature de l'univers ; ils constituent le fondement même de l'univers. On assiste donc à un univers qui se déploie et qui est composé sous la gouverne des nombres comme le professaient les pythagoriciens depuis l'antiquité grecque (A. Makovelski, 1978 : 59). C'est aussi la même idée qui ressort dans ce passage de la Bible : « Dieu a tout réglé avec mesure, nombre et poids. » (La Bible de Jérusalem, 2005 : 988) Là également, c'est suite à l'avènement d'une prise de conscience, et sous la conduite d'une pensée critique, que s'effectue ce travail de conquête du complexe qui se trouve caché dans l'amas de réalité, qui pourtant paraît banal sous le regard conduit par une conscience spontanée.

De telles prises de conscience laissent voir un vrai exemple d'insatisfaction donnant lieu à un état de curiosité. L'on peut désigner cela dans la langue philosophique comme étant tout simplement le sens de l'esprit critique. Il constitue un véritable atout pour le fondement et le maintien de l'État, parce qu'animé d'un tel éveil, l'homme est amené à comprendre les enjeux du

moment qui se présente à lui. C'est par la conscientisation que pourraient germer des sujets assez éclairés sur le sens de la vie de et dans l'État.

2.3. Éducation et acceptation de la diversité

La conscientisation qui suscite l'éveil citoyen conduit à un autre atout pour l'État qui est le sens de l'acceptation de la pluralité. Par la conscientisation, l'éducation permet à l'homme de comprendre la dimension plurielle des composantes de la société humaine. Être pluriel en société, c'est partager le même cadre de vie malgré les multiples différences qui caractérisent les êtres humains. Au fond, l'éducation a le grand mérite de cultiver en chacun le sens d'acceptation des autres en tant qu'*alter ego*, des autres comme moi dans la nature humaine et différents de moi dans l'élément culturel. Il est vrai que « la diversité culturelle cache souvent au fond une lutte entre les différentes cultures pour la reconnaissance » (M. Sawadogo, 2002 : 27), mais l'éducation a la noble mission d'agir de telle sorte que l'homme ne soit pas abandonné à ses déterminations qui l'inciteraient souvent à nier les autres.

L'éducation se doit d'unir les hommes, non au sens de les dresser à tel point où chacun ne manifeste le moindre sens de surpassement de soi et des autres, mais au sens d'accepter être et vivre avec les autres tout en faisant sien la règle selon laquelle la liberté consiste à faire ce qui ne nuit autrui. Par la bonne éducation, l'homme déchainé et sorti de la caverne ne répugne pas les autres resté prisonnier au fond de la caverne ; il accepte volontiers d'y redescendre pour les sauver de leur état dogmatique (Platon, 2008 : 516a-516b).

Cet esprit mutuel de communion est l'une des déterminations de la citoyenneté. Ce qui signifie qu'au sein de l'État, l'action éducative est un impératif pour une vraie dynamique de citoyenneté.

3. Éducation et citoyenneté

Si, comme le pensait Aristote (1971 : 14), l'homme est, par nature, « animal de cité », celui qui est sans cité étant « un monstre ou un dieu », l'éducation de l'homme doit être en même temps éducation du citoyen. Mais l'appartenance à un groupe social n'implique pas nécessairement la citoyenneté. Le citoyen est celui qui fait partie d'une cité qui n'est pas un simple rassemblement d'hommes à la solde de la volonté d'un individu ou d'une coterie. La cité se distingue nettement

de la société politique émanant des vœux de Thrasymaque, où c'est exclusivement l'intérêt des gouvernants qui est recherché, la société où « le juste est la même chose, c'est l'intérêt du gouvernement en place [...] ce gouvernement qui exerce en quelque sorte le pouvoir, de sorte qu'à quiconque raisonne avec bon sens s'impose la conclusion suivante : partout, c'est la même chose qui est juste, c'est-à-dire l'intérêt du plus fort. » (Platon, 2008 : 338e-339a). Cet exemple de société est le prototype de la tyrannie, où il est difficile de s'attendre à une expression de la citoyenneté. Les sujets, dans ce contexte, ne peuvent expérimenter, encore moins vivre sereinement, la citoyenneté, dans la mesure où cette forme de régime politique exclut toute forme de liberté. Alors que la citoyenneté est pleinement caractéristique d'un intérêt accru à l'expression consciente des libertés individuelles et collectives. Mais ne peut-on dire de même des sociétés où la tyrannie n'est pas exercée par un homme mais par la conscience collective elle-même, comme nous l'explique Emile Durkheim (2004 : 193) ?

La conscience collective chez Durkheim est une notion de sociologie qui se rapporte aux croyances, aux comportements et aux objets mentaux partagés par les membres d'une collectivité. La conscience collective fonctionne comme une force séparée par rapport à la conscience individuelle qu'elle domine généralement. Dans ce cas de figure, chaque individu, certes, se retrouve dans la communauté sociale sacralisée, mais c'est à condition d'abandonner totalement sa propre individualité. La pensée individuelle n'existe qu'en tant qu'elle est l'écho inconditionnel de la pensée du groupe. Alors que la véritable cité implique non l'anéantissement moral des individus, mais leur libre assentiment à la communauté qui les rassemble et où ils se retrouvent sans se nier exclusivement. Il s'agit de la communauté sociopolitique où on assiste à une harmonie du moi et du groupe : « Un Je qui est un Nous, et un Nous qui est un Je. » (G. W. F. Hegel, 2012 : 113).

Dans cette logique la dynamique d'une vie communautaire selon les exigences de la citoyenneté suppose un préalable. Celui-ci se dégage à la lecture des passages suivants. Pour Marcel Gauchet (1998 : 81-82) :

Si la puissance que la politique a la charge de mobiliser réside dans l'être-en-commun et là seulement, alors, être citoyen, c'est compter pour une partie dans cette autonomisation collective. Il est demandé à chacun, pour ce faire, de quitter son site propre, de se démarquer de lui-même afin d'adopter le point de vue de l'ensemble, le seul topique. La citoyenneté est cet asile où la chance est offerte

aux individus de s'élever au-dessus de l'étroitesse de leur particularité, de se transcender eux-mêmes en participant à la généralité publique.

Monique Castillo (2002 : 58) poursuit dans le même sens :

L'absolue et irrémédiable singularité d'une existence peut s'affirmer par la plus extrême violence comme elle peut donner lieu à une éthique sublime [...] Il n'en demeure pas moins que, sauf à envisager une nouvelle destination théologique du politique, le pluralisme citoyen réclame que nous puissions nous reconnaître comme semblables du fait que nous avons à rendre vivable, ensemble, le monde que nous habitons en commun. Son principe est plutôt celui-ci : il faut être plusieurs pour faire durer le même monde. La citoyenneté, dans ses ressources antiques, modernes ou contemporaines n'est pas destinée à nier la finitude qui lie la mortalité à la natalité, la destruction à la création, le fait que la singularité de l'un exclut la singularité de l'autre, mais elle a d'abord pour tâche d'en faire une condition commune de la vie en commun. La tâche de s'en accommoder, en s'efforçant de la rendre constructive, en évitant de la rendre destructive.

Ces deux extraits corroborent l'idée selon laquelle la citoyenneté commande que l'on fasse preuve de conciliation. Il s'agit d'une conciliation entre le particulier qui anime l'individu et l'objectivité qui doit guider le vivre ensemble, qui est la finalité principielle de l'État.

L'éducation doit donc conduire à une vraie citoyenneté où l'on doit compter et avec l'intérêt général et avec l'intérêt individuel. La citoyenneté, sous l'impulsion de l'éducation, doit enseigner à les harmoniser. L'individu humain n'étant pas un simple objet, il n'aspire donc pas être absorbé par la collectivité. Mais il doit aussi considérer que son intérêt particulier ne coïncide pas toujours avec l'intérêt général et qu'il lui est vital de privilégier celui-ci.

Conclusion

Les préalables pour l'avènement d'un État émergent résident plus dans l'activité des hommes qui appartiennent à cet État. Leur activité qui doit exprimer la citoyenneté efficiente a besoin d'être cultivée par une conscience poussée des enjeux du moment pour véritablement susciter l'État fort au sens rationnel du terme, une force qui n'est pas un type de rouleau compresseur aux antipodes des valeurs humanistes qui consacrent la dignité de l'homme et du citoyen, mais qui veille à l'épanouissement effectif des citoyens. Malgré les désespoirs qui semblent se dessiner sur l'avenir du monde de l'éducation, nonobstant des accusations qui tendent à faire porter la responsabilité de tous les malaises de la société à l'école, l'éducation reste la voie royale, pour ne pas dire, selon Joseph Leif (1982 : 47), la seule alternative qui se présente, et qui s'est toujours présentée à l'humanité à toutes les époques, pour parer l'obscurantisme et nourrir

l'esprit critique, gage essentiel pour bâtir et consolider des États qui ne soient pas à la solde de conjectures incessantes, mais qui sont assez forts dans leur structure et leur fonctionnement.

La présente étude se veut un plaidoyer pour la reconsidération de la finalité d'humanisation de l'éducation, fondement de tout ce qui peut se formuler comme acquis chez l'être humain. L'étude a insisté qu'il faille à premier lieu former des citoyens animés d'un niveau d'appréhension critique de la réalité. Ce qui devra entraîner les autres acquis sociaux économiques culturels, etc., qui enchantent si fortement le commun des mortels. Et c'est sur l'éducation qu'il faut compter pour avoir de tels citoyens.

Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1971, *La Politique*, tome 1, Paris, Belles-Lettres, 595 p.
- ARISTOTE, 2011, *Les parties des animaux*, trad. de P. Louis, Paris, Flammarion, 528 p.
- CASTILLO Monique, 2002, *La citoyenneté en question*, Paris, Ellipse, 64 p.
- MARTIN Michel Elie, 2002, *La nature est un livre écrit en langage mathématiques : Galilée*, Nantes, Pleins Feux, 196 p.
- DURKHEIM Emile, 2004, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 193 p.
- GAUCHET Marcel, 1998, *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 175 p.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2012, *Phénoménologie de l'Esprit*, trad. par J.-P. Lefebvre, Paris, Flammarion, 2012, 843 p.
- KI-ZERBO Joseph, 1990, *Éduquer ou périr*, Paris, L'Harmattan, 1990, 123 p.
- KOLA Etienne, 2023, *Éthique publique et régulation sociale en Afrique subsaharienne*, Ouagadougou, Presse universitaire, 147 p.
- KRIEGEL Blandine, 2010, « Peut-on concilier l'universel et le particulier ? », *L'universel et la politique des identités*, Paris, Éditions de l'Éclat, pp. 72-87.
- La Bible de Jérusalem*, 2005, livre de la Sagesse (chapitre XI, verset 20), tome 2, Éditions du Cerf, 1210 p.
- MAKOVELSKI Alexandre, 1978, *Histoire de la logique*, Moscou, Éditions du Progrès, 643 p.
- MONTESQUIEU, Charles Seconda De, 2019, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 400 p.
- MUSSOLINI Benito, 2019, *La Doctrine du fascisme*, trad. par C. Paris, Vettaz Édition, 62 p.
- PLATON, 2008, *Œuvres complètes. La République ou Sur le juste*, Flammarion, 2008, p. 931-1054.
- REBOUL Olivier, 2018, *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF, 128 p.
- RENAN Ernst, 1997 *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Fayard, 47 p.
- UNESCO, 1990, *Déclaration mondiale sur l'éducation*, préambule, 6 p.
- SAVADOGO Mahamadé, 2002, *La parole et la cité : essai de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 316 p.